

Le Journal des Trois-Rivieres

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE,

REDIGE PAR UN Comité de Collaborateurs

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS

EDITEURS-PROPRIETAIRES G. DESILETS & FRERE.

Feuilleton du "JOURNAL."

LE CRIME DE MALTAVERNE.

XIV LE LAC.

—Mon père et ma mère sont au ciel, répondit le missionnaire. Ils ont été martyrs de la plus noble des vertus chrétiennes : la charité.

La poitrine de Ramsay fut soulevée par un sanglot. Il se contint pourtant. Son regard, qui avait une fixité étrange, s'attachait sur le doux visage du prêtre.

—De quelle province de la Savoie êtes-vous ? demanda encore le banquier.

—De la province la plus pauvre, la plus désolée, la plus reculée : la Maurienne. Mon père habitait le petit village de Maltaverne, à quelques pas de la grande route qui va de France en Italie.

—Maltaverne ! Maltaverne ! Maltaverne ! répéta le banquier d'un air égaré.

—Oh ! ce nom là ne peut rien vous rappeler, à vous ! C'est bien la première qui résonne à vos oreilles... Il y a là quinze ou vingt chaumières, alignées avec leurs jardins le long de la route. Derrière, une église qui m'a toujours semblé plus belle que Notre-Dame de Paris, parce que c'est entre ses murailles brunes, aux pieds de son autel de plâtre et de sapin, que j'ai appris à prier... Oui, Maltaverne, avec la modeste maison, seul héritage que me laissait mon père, et que l'on a vendue, pour me donner du pain.

Ramsay avait recouvré un peu d'assurance :

—Vous ne m'avez jamais dit votre âge, reprit-il.

—J'ai trente-cinq ans répartit l'abbé, et il y en a vingt-cinq que je suis seul en ce monde.

Ramsay dit en soupirant :

—Quelle horrible malheur vous a frappé !

L'abbé prit cette exclamation pour une question, et répondit :

—Je n'aime point à évoquer d'aussi douloureux souvenirs. Mais dans le cœur de quel ami plus compatissant que vous, monsieur Ramsay, verserai-je le trop plein du mien ? Vous êtes si bon ! si affectueux pour le pauvre prêtre sans famille et sans amis.

—Ah ! cria Ramsay.

Une sueur froide inondait ses tempes ; sous ses yeux s'était creusée une empreinte bistrée ; ses joues, couperos ses, se marbraient de taches rouges. Il mordait avec rage ses lèvres ; il tremblait ; il était la vivante image de l'angoisse.

—Un soir, deux hommes vinrent frapper l'un après l'autre à la porte de la demeure de mon père, continua le père Cyprien. L'un était un paysan, l'autre appartenait à la classe supérieure, car je me souviens qu'il causa avec mon père et lui dit qu'il avait lu toutes les œuvres de Joseph de Maistre.

On n'a jamais pu trouver les traces de celui-là. Il avait bien décliné son nom, mais je n'ai pu me le rappeler à la suite des émotions terribles qui m'assaillirent. Que se passa-t-il ? je l'ignore. Mais on vint me chercher, le matin, le curé de Maltaverne m'emmena chez lui, et me fit prier pour l'âme de mon pauvre père à qui un lâche meurtrier avait arraché la vie... Pour l'âme de ma mère qui venait de mourir, le cœur brisé, à côté du cadavre à peine refroidi de son époux.

—Oh ! c'est affreux !... cria Ramsay d'une voix désespérée... Mon Dieu ! mon Dieu !

—Vous partagez ma douleur, merci ! dit l'abbé.

—Atroce !... rugit Ramsay.

Il éclata en sanglots. Ses ongles, sous son vêtement, labouraient les chairs de sa poitrine.

—Cet assassin n'a peut-être jamais su, poursuivit le père Cyprien, que son crime a coûté la vie à deux créatures humaines ; que, si l'une de ces victimes est tombée sous son poignard, l'autre a été foudroyée par le désespoir... J'étais orphelin. L'assassin avait tout volé : on vendit tout, même le lit imprégné du sang de mon père...

—Et le crime est resté impuni ? demanda Celse.

—On arrêta le paysan. Des charges accablantes s'élevaient contre lui. Il fut condamné aux travaux forcés. Mais quand j'eus l'âge d'homme, je voulus le voir. J'allai au bagne, dans l'île de Sardaigne. Le paysan Léonidas Banju, je le vis sur son lit d'agonie, la chaîne aux pieds, le carcan au cou. Il se préparait à mourir. Il me jura qu'il était innocent, et ceux qui voient la mort au pied de leur

couche, ne mentent point...

—Alors, dit péniblement Ramsay, le vrai coupable doit rendre compte et de l'existence que son poignard a tranchée, et de la mort de cette noble femme, votre mère, tuée par la douleur, et de l'injuste condamnation, du déshonneur, des tourments, de la mort du malheureux qui a payé pour lui ! Ah !... ce coupable ne doit espérer ni grâce, ni merci ! Dieu ne peut pardonner...

—Cher ami, interrompit l'abbé, ne blasphémiez pas. Douter de la miséricorde de Dieu, c'est l'offenser mortellement.

—Vous croyez donc que ce misérable est susceptible de pardon.

—Oui, s'il se repent. Oui, si pouvant réparer le mal qu'il a fait, il le répare.

—Mais vous, pourriez-vous pardonner ?

—Je le dois.

—Si tout à coup, il vous apparaissait et vous disais : Frappe, venge-toi.

—Mon cher ami, votre généreuse nature vous entraîne au-delà des bornes du possible. Quelle apparence que je revoie jamais cet homme ? Mon devoir, c'est de n'avoir contre lui aucun sentiment de haine, mais ce serait aussi mon devoir que de réclamer justice, et, en abandonnant le coupable aux tribunaux, de réhabiliter l'innocent !...

Un sourire navrant crispa les lèvres du banquier :

—Votre nom actuel, dit-il n'est pas...

—Je n'ai plus le droit de me souvenir de celui que je portais autrefois. Je suis le père Cyprien, missionnaire.

—Ah !

Celse n'ajouta pas un mot. Il se leva, l'abbé l'imita, et tous deux reprirent, silencieusement, accablés du poids de leurs pensées le chemin de l'habitation.

Ils n'échangèrent pas une parole. De temps à autre, Celse frissonnait.

Pour son regard se fixait sur le prêtre, et il faisait un mouvement comme pour se précipiter sur lui. Ils se séparèrent à l'entrée du jardin.

Le missionnaire, ayant aperçu sous une tonnelle de jasmins le révérend Atkinson, courut à lui. Après la commotion qu'avait produite en son esprit le récit lamentable qu'il venait de faire, il avait besoin de se créer une diversion.

Celse traversa rapidement le jardin, monta en trois bonds l'escalier qui conduisait à l'étage supérieur, s'élança dans sa chambre, sauta sur une chaise et, d'un geste de rage, arracha le crêpe qui voilait le crucifix :

—Dieu ! Dieu ! rugit-il.

Et il lut, d'une voix frémissante l'inscription gravée sur le marbre.

—Mon péché est toujours contre moi ! cria-t-il. C'est la robe de Nessus qui me brûle. Je suis damné sans rémission ! Comment oserais-je donc confesser mon crime au fils de ceux que j'ai assassinés !...

Il agita violemment une sonnette :

Le *chétmagar*, Angassamy, qui était aux aguets, accourut.

—Angassamy, lui dit son maître, le rajah de Sambelpour est à quatre journées d'ici, sur la route de Ballary. Prends un cheval, crève-le, mais arrive au rajah, et dis-lui : Mon maître se repent d'avoir dit non et m'envoie vous dire qu'il s'est trompé et qu'il dit : "OUI !"

Après avoir prononcé ces fatales paroles, Ramsay s'affaissa sur lui-même et roula, évanoui, sur le parquet.

XV RÊVES D'AVENIR.

Sir Frédéric Langley, étendu sur un grand fauteuil à bascule, se balaçait mollement, et s'absorbait dans l'occupation négative de fumer un long cigare corinthe.

Le fauteuil était placé sur une large dalle de porphyre, à l'ombre d'un bosquet touffu de manguiers.

Au fond du berceau que formaient leurs branches entrelacées, une *bachante* de bronze regardait couler d'une amphore, que ses deux mains soulevaient, une nappe d'eau claire qui s'épanchait dans un bassin octogonal orné de madrépores, de coraux, de coquillages.

Le major arrivait de la chasse et attendait le témoin de ses exploits cynégétiques, sir Georges, qui déponillait en ce moment l'habit d'écarlate sans lequel un noble anglais ne se permettrait pas de tirer un passereau.

Le jeune gentilhomme ne tarda pas à rejoindre son nouvel ami, et dès qu'il eut allumé un cigare et se fut assis dans un fauteuil voisin de celui du major, ils reprirent leur causerie :

—Etes-vous bien fatigué, sir Georges ?

—Heu !... Un peu plus que si j'avais forcé le renard dans mes bruyères du comté de Perth... Mais il faut avouer qu'une chasse à la panthère est un sport noble et plus divertissant.

—Oui, dites-moi, sir Georges, n'avez-vous rien remarqué d'extraordinaire à l'habitation, ces jours-ci ?

—En vérité, non, sir Frédéric !

—Ah ! Vous... Si mon défunt parent, le doyen de Mary-le-Bone, était ici, il me tirerait d'un joli embarras, murmura le major, en mordant sa moustache.

Et il reprit à voix haute :

—Cette fontaine est d'une forme délicieuse, n'est-ce pas ?

—Du genre rocaille : on aimait cela du temps de Louis XV.

—Hem ! Hem ! Un climat agréable que l'Inde, sir Georges ! Il est fâcheux que votre congé expire si tôt et que vous deviez nous quitter prochainement. Ah ! quel plaisir j'éprouverais à rentrer dans mon petit manoir, vous savez ?... Entre Bolton et Salford... Je me marierais peut-être !

—Bah ! dit Georges en riant, c'est une idée qui vous aurait dû pousser quelque trente ans plus tôt.

—Eh ! Eh ! Qui sait ? Les plus jeunes ne sont pas toujours les préférés... Comment trouvez-vous ces cigares ?

—Fort bons ! s'écria Dowling, en jetant avec colère celui qu'il fumait.

Le vieux soldat rit sous cape. Il feignit de n'avoir pas vu le geste, de n'avoir pas compris l'accent dont le jeune homme avait accompagné sa laconique réponse.

—C'est Algee-Mirza qui me les a données, reprit-il d'un ton placide. Un garçon intelligent, cet Algee, un savant...

—Savant ! interrompit Georges avec mépris. A d'autres, cher major !

—Je n'ai pas l'habitude de parler à la légère. Je vous dis que cette face jaunée est celle d'un savant ! Je l'ai vu rentrer ce matin avec un gros paquet d'herbages et de plantes. Il fait de la botanique, pour sûr.

—De quoi vous allez vous occuper ?

—N'est-ce pas Atkinson que je vois là-bas avec votre cousin l'abbé ? Hé ! la brebis et le loup ont donc signé un traité de paix... Le paris m'a laissé voir son paquet, poursuivait le major qui semblait mettre une insistance toute particulière à revenir sur le sujet que dédaignait son compagnon.

—Eh bien ! Qu'est-ce qu'il y avait donc dans ce paquet ? un serpent-coraï ?

—Non, seulement, quelques tiges d'euphorbe. Diantre ! voilà une plante que l'on ne cueille que pour la mettre dans un herbier... à moins que ce ne soit pour... Mais non, Algee, votre guide, est incapable...

—Major, vous niez d'abord !... Vous êtes fait pour les droites voies, et non pour les chemins tortueux. Finissez votre phrase, je vous prie. Vous disiez : "A moins..."

—Que ce ne soit, acheva le major, en lançant coug sur coup de grosses bouffées de fumée, pour empoisonner son prochain.

(A SUIVRE.)

LA COMETE DE 1882.

La comète de 1812 paraît décidément de retour, après une absence de soixante et onze ans, en attendant la comète de 1815, que les astronomes annoncent pour 1887.

Elles sont toutes les deux du nombre de ces astres chevelus qui, ayant une orbite fermée et elliptique, appartiennent réellement à notre système solaire, et dont la réapparition peut être prévue, mais avec une tolérance de quelques années, rendue nécessaire par certaines perturbations, d'origine simplement soupçonnée, et que les comètes périodiques peuvent subir dans leur parcours.

Le nombre de ces dernières est malheureusement restreint, puisque sur 624 comètes dûment cataloguées, 68 seulement décrivent des ellipses autour du soleil, et les autres à orbites paraboliques ou hyperboliques, apparues une fois seulement à la terre, s'éloignent d'elle de plus en plus et ne reviennent plus depuis cette époque, et s'enfoncent, sans espoir de retour, dans les profondeurs de l'immensité.

Et encore parmi les comètes à ellipse, nos comètes pourrions-nous dire, on n'en compte que neuf dont la réapparition, annoncée et observée, a transformé en certitude absolue les prévisions du calcul. Ce sont, bien entendu, celle dont les révolutions sont courtes, et ne dépassent pas deux cents ans !

Quant aux autres, et en particulier aux comètes de 1863 et de 1864, qui mettront près de millions d'années pour revenir au point du ciel où le télescope les a perdues, que sera-t-il advenu de notre planète à cette époque, et ces comètes ne reverront-elles pas simplement la place "ubi terra fuit" ? C'est là ce qui dépasse les prévisions des astronomes, et ce qui peut être considéré comme une question absolument réservée.

En attendant, la comète *Pons-Brook* s'approche de nous avec une vitesse vertigineuse.

Que de choses se sont passées dans notre monde sublunaire depuis sa dernière visite ! Que d'empires détruits, de ministères remplacés !

Mais de la distance où elle nous regardera avec ses yeux flamboyants, les changements survenus dans les hommes et les choses pendant cette courte période, ne lui apparaîtront guère, et ce ne sont d'ailleurs ni la vapeur, ni les chemins de fer, ni les télégraphes, ni les isthmes percés ou en train de l'être, qui pourraient l'étonner et l'intéresser. Tout cela lui semblait bien minuscule auprès de ce qu'elle a pu voir pendant son voyage sidéral.

L'année 1954 ramènera cette comète, ou plutôt les alentours de cette année, car les astronomes demandent, ce qui n'est pas une exigence excessive, pour fixer la date précise de la révolution, une tolérance de cinq ans en plus ou en moins sur celle qui est indiquée par le calcul.

MM. Schulof et Bossert, rapprochant les éléments calculés des données de l'observation, ont fait remarquer, dans leur communication récente à l'Académie des sciences au sujet de cette comète, que son passage au périhélie est en avance de sept mois sur le calcul, et que l'intensité lumineuse de l'astre, au moment où il a été observé par M. Brook le 2 septembre étant représentée par 1, sera deux fois et demie plus forte le 13 octobre. La durée de la révolution de l'astre, calculée par ces astronomes, serait exactement de 71 ans 48 centièmes.

L'AIL ET LA RAGE

Aurait-on trouvé enfin le remède de la rage ? L'ail a fait au moins une cure, lions-nous dans le *Journal d'agriculture pratique*.

La découverte de cette panacée serait presque romanesque.

Un jeune paysan ayant été mordu par un chien enragé, les parents, pour se soustraire à l'affreux spectacle de ses crises, l'avaient enfermé dans une chambre garnie de botillons d'ail fraîchement récoltés.

Dans son délire, ce malheureux s'attachait à la seule chose qui fut à sa portée ; comme le chien qui, dans les accès de cette atroce maladie, avale du foin, de la terre, des débris de bois et jusqu'à du verre, l'homme dans ses accès se jeta sur ces gousses, il les broya entre ses dents ; il en ingéra une quantité considérable. Il fut guéri.

Ce fait étrange avait été signalé, il y a deux ou trois ans, dans le *Recueil de médecine vétérinaire* ; il ne passa point inaperçu.

Un médecin de Porto, le docteur Pereira Dias a souvent opéré par l'ail.

Ses expériences ont porté sur neuf individus mordus par des chiens enragés dans le cours de l'année 1882. Aucun de ceux qui ont été traités par l'ail, dit le compte-rendu, n'a présenté de symptômes rabiques, tout ceux qui ont été cautérisés au fer rouge sont morts.

Voici comment procéda M. le docteur Pereira Dias :

La morsure doit d'abord être lavée à l'eau froide, puis frottée avec de l'ail pilé qu'on laisse sur la plaie pendant un certain temps. On donne pendant huit jours 60 grammes d'une décoction composée d'une gousse d'ail bouillie dans 750 grammes d'eau pure jusqu'à réduction à 500 grammes ; on fait manger au malade deux gousses d'ail tous les matins avec un peu de pain.

Si l'accès de rage se confirmait, on lui serait mâchonner des gousses d'ail jusqu'à ce qu'il s'assoupit.

LA FAMILLE SOUGRAINE.

Un ancien curé de Ste Anastasie de Nelson nous communique, sur la famille Sougraine, les détails suivants qui ne manqueraient pas d'intéresser nos lecteurs :

En parcourant mon recensement fait à Ste Anastasie de Nelson pour l'année 1876 je trouve à la seconde page :

Louis Sougraine âgé de 47 ans.

Clarisse Naptane âgée de 50 ans.

Louis-Edouard Sougraine âgé de 5 ans.

Louis Adélaïde " de 3 ans.

Et vis-à-vis est une parenthèse où on lit le mot : Abénakis. Ils étaient là dès l'autonne d'auparavant, logés dans une petite maison de planches légères, et cependant assez confortable. Ils se trouvaient tout près du pont de fer de Lyster, sur la rive gauche de la rivière Bécancour. Ils me dirent être venus de Bécancour. Les deux seuls enfants qu'ils avaient ne parlaient alors que l'abénakis. Je leur demandai de réciter le *Notre Père* et je vous salue Marie ; mais leur timidité était si grande qu'ils ne purent d'abord s'y résoudre. A la fin, voyant que j'insistais, et que je faisais miroiter une pièce d'argent pour chacun d'eux, *Lauri sacra fames*, si fort chez la plupart des enfants, l'emporta sur la timidité, et ces deux intéressants petits enfants se mirent à réciter ces prières avec un grand aplomb. Louis-Edouard a de très beaux yeux noirs, vifs, ronds et saillants, à l'air

très intelligent, à les traits et surtout les yeux moins sauvages que le plus jeune, qui ressemblait fort à sa mère. Le plus jeune a les yeux plats, Tous deux sont bruns, mais Louis-Edouard a le teint plus clair. Avant ma visite je ne connaissais sais plus que le père, Louis Sougraine. Je n'ai jamais su qu'ils fussent ivrognes, ni l'un ni l'autre, ni qu'ils fissent mauvais ménage. A mon arrivée, Clarisse Naptane était à fumer son calumet, qui n'a pas toujours été, hélas, le calumet de la paix, comme l'a bien prouvé le témoignage. Elle parla peu pendant tout le temps que je fus dans leur demeure ; elle se contentait de répondre en aussi peu de mots que possible aux questions que je lui fisais. A mon entrée, tous se levèrent, mais si Clarisse se leva, elle ne cessa pas de fumer. Ainsi qu'on l'a dit, ses dents courtes, mais fortes, étaient parfaitement noircies par la fumée. Louis Sougraine est plus loquace que n'était Clarisse et parle mieux le français qu'elle. Elle avait les traits beaucoup plus sauvages que lui. Elle avait une charpente tout à fait robuste : sa taille devait dépasser cinq pieds et demi ; elle était d'une grosseur bien proportionnée à sa taille. Elle avait l'air paisible. Quoique parlant mieux le français que Clarisse, Louis Sougraine fait usage d'une locution bien caractéristique. Au lieu de dire par exemple : " Pour dire comme on dit, " ou " je vais dire comme on dit, " et par abréviation : " m'a dire comme on dit, " à tout instant vous l'entendez dire : " madame on dit, " locution dont il ne paraît pas s'être rendu compte.

L'occupation de Louis Sougraine à Ste Anastasie de Nelson, depuis l'automne de 1876 était, le jour de vendre des ouvrages en osier de toutes sortes et de toutes formes, ainsi que les plus beaux chapeaux en bois que j'aie jamais vus, Clarisse réussissait à imiter les plumes d'autriche, les roses et les œillets avec une grande perfection.

Le soir, pendant l'été, Louis Sougraine pêchait le maskinongé, de la gare en gagnant la presbitère ; il faisait cette pêche au flambeau en compagnie d'un Canadien de la paroisse.

Clarisse Naptane avait l'air plus âgée que son mari, de dix ans. Louis Sougraine est de petite taille, léger, et marchant légèrement et d'un pas toujours précipité.

Ils ne furent qu'un an à Ste Anastasie, et en 1876, lorsqu'ils abandonnèrent la paroisse pour n'y plus revenir, ils disaient aller se fixer à Manitoba. Dans l'hiver de 1877, un de mes frères le rencontra avec sa famille, dans les chers ; c'était dans l'Etat du Michigan. Mon frère s'approcha de Sougraine, lui parla, mais il ne voulait pas avouer s'appeler Sougraine, et prétendait n'avoir jamais demeuré à Ste Anastasie. Lorsqu'il parla de partir de la paroisse je ne sais pour quelle raison les voisins se tenaient sur leur gardes et veillaient sur leurs enfants ; une rumeur circulait qu'il voulait en enlever un à son départ. Je les pensais encore ou dans le Michigan ou à Manitoba lorsque, ce printemps, je vis sur les journaux, que le mari était accusé d'avoir mis fin aux jours de cette pauvre Clarisse d'une manière si tragique.

La Vérité.

FUMÉE DES LAMPES

Voulez-vous empêcher que la fumée des lampes de nuit ou des veilleuses n'incommodent les malades ou les personnes délicates de la poitrine ? Prenez une éponge du volume d'une orange ; plongez-la dans l'eau et exprimez-la ensuite assez fortement pour que l'eau qu'elle contient encore ne s'échappe pas sans une pression plus énergique.

Suspendez cette éponge, ainsi imbibée d'eau, perpendiculairement au-dessus de la flamme et à une hauteur assez raisonnable pour qu'elle n'en soit pas brûlée. Cette éponge absorbera tout le noir de fumée que dégagera la mèche, et empêchera par conséquent toute mauvaise odeur.

Il suffit, le lendemain, de nettoyer l'éponge dans l'eau chaude, afin de le débarrasser du noir de fumée dont elle s'est encrassée pendant la nuit.

" LE TRES SAINT ROSAIRE. "

Petite brochure contenant, en résumé, tous les renseignements nécessaires sur la Confrérie, son excellence, son but, ses obligations, la récitation du chapelet avec les sujets de méditation des mystères ; puis un tableau complet de toutes indulgences et avantages accordés par l'Eglise à cette dévotion à la Sainte Vierge.

—Publié avec l'approbation de M. l'Administrateur du Diocèse des Trois-Rivieres.

Au cent : \$2.75 (frais de port compris).

En détail : 5 cents.

En vente au Bureau du *Journal des Trois-Rivieres*.

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI, 15 NOVEMBRE 1888.

Progrès de l'Erreur liberale.

A ceux qui ne veulent pas admettre l'existence et les progrès rapides, au Canada, du libéralisme condamné par le Vicaire de Jésus-Christ, nous recommandons la lecture du programme suivant, publié par la feuille maçonnique de M. Beaugrand. C'est une énumération des sujets que le Club National, c'est-à-dire la jeunesse libérale active de Montréal, doit discuter dans le cours de l'hiver.

Ce programme est parfaitement radical; il a toute l'odeur et la couleur des produits de la ogé, et l'usage qu'on en fera sous la direction du f. Beaugrand pour éclairer la jeunesse libérale de Montréal, donnera évidemment les résultats que la secte en attend.

En lisant sur ce programme le titre *Instruction obligatoire*, on ne nous contestera plus, nous l'espérons, les progrès rapides du mouvement inauguré par M. Chauveau et activement poussé par le cercle des décorés Ferry, en faveur de la laïcisation.

MM. Peter Murphy, Archambault, Dun, Onimet et leurs alliés ne sauront plus nier les conséquences désastreuses des empiétements du laïcisme qu'ils favorisent systématiquement quoiqu'avec hypocrisie, puis qu'ils se couvrent autant qu'il le peuvent à certaines heures, des dehors d'un faux respect pour les droits de l'Eglise dans l'éducation. Et M. Mousseau? le croira-t-on maintenant sur parole, quand il viendra affirmer qu'il n'y a absolument rien à craindre au point de vue de l'éducation dans la Province de Québec, et qu'il faut se défier des visionnaires qui croient mordicus aux invasions de l'ennemi sur ce domaine.

Remarquons encore que suivant ce fameux programme, on traitera de l'abolition de la peine de mort après avoir résolu "l'Instruction obligatoire."

C'est précisément ainsi que l'entend la Révolution satanique: former une génération athée, ennemie de tous devoirs et de tout droit, par l'Instruction obligatoire de l'Etat, puis faire disparaître le seul frein qui puisse modérer les excès de ces pétroleux de tout genre: la crainte de la peine capitale.

Ces deux seuls articles du programme des études et des discussions des libéraux montréalais, résument donc parfaitement le plan de la révolution en permanence, du chaos dans la société, ou pour dire le mot vrai, du règne de Satan.

Notre population est encore en masse, profondément catholique, c'est vrai; mais est-ce que la production de pareils faits au grand jour, et leur parenté visible évidente, avec tant d'autres moins apparents peut-être mais absolument du même genre, n'est pas de nature à alarmer profondément?

Voici le fameux document en question que nous reproduisons textuellement de la Patrie:

Club national.

(De la Patrie du 13.)

Le programme suivant a été soumis à la discussion de membres du Club, pour la saison d'hiver.

- 1o Indépendance nationale.
- 2o Suffrage universel.
- 3o Représentation des minorités, réformes électorales.
- 4o Abolition de tout corps législatifs qui ne relève pas directement de l'électorat.
- 5o Punition des ministres et députés prévaricateurs.
- 6o Appel au peuple pour tout changement constitutionnel.
- 7o Election de tous les officiers publics.
- 8o Election des juges par le barreau.
- 9o Amendement de nos lois civiles dans un sens plus libéral.
- 10o Instruction obligatoire.
- 11o Réformes de nos lois criminelles, principalement pour proportionner la punition à la gravité de l'offense.
- 12o Abolition de tout monopole.
- 13o Extension des droits municipaux.
- 14o Elections parlementaires biennales.
- 15o Loi sur la mendicité.
- 16o Abolition de la peine de mort.

Le premier article a été unanimement adopté à la séance de vendredi. Il était juste que le Club national après avoir le premier appelé l'attention publique sur les graves inconvénients du système colonial, après avoir revendiqué les droits du peuple canadien à un gouvernement contrôlé uniquement par l'électorat canadien posât comme base première de son programme, la rupture du lien colonial.

Une proposition a été faite pour l'adoption du second article et la discussion en a été ajournée à vendredi, le 23 novembre courant, afin de donner à tous les membres l'occasion de faire valoir leur opinion sur le sujet.

Nul doute non seulement les membres du Club national, mais que tous les libéraux de Montréal se feront un devoir d'assister à cette grande séance qui promet d'être une des plus intéressantes qui aient eu lieu depuis quelque années.

La question du suffrage universel est question d'actualité. La Minerve nous ap-

prenait ces jours dernier que le bill déposé par le gouvernement fédéral à la dernière session pour l'extension du cens électoral sera de nouveau soumis à la chambre des communes. Cette mesure consacre presque le principe du suffrage universel sans cependant que le mot soit mentionné.

La race française au Canada

Le grand organe des purs anglais protestants de Montréal, le *Witness*, vient de publier un curieux article sur le développement de la nationalité française en Canada.

Comme cette feuille ne peut être taxée de partialité envers notre race qu'elle n'aime pas, il est fort intéressant de lire les statistiques qu'elle donne et qui du reste, sont basées sur les documents officiels.

Ces chiffres concluants que le *Witness* publie, avec un dépit très accentué, pour se plaindre de ce que le protestantisme disparaît de la Province de Québec, et pour démontrer que les anglais comptent de moins en moins par leur petit nombre, sont un rude soufflet pour nos catholiques lâches et hypocrites qui invoquent sans cesse la crainte des protestants pour sacrifier une à une, toutes les libertés dont l'Eglise catholique jouissait ici en vertu du traité de cession du Canada à l'Angleterre et de la tradition la mieux reconnue.

Que devient après ces statistiques, l'argument de M. Chapleau et des théologiens d'occasion qui l'inspirent, quand il se vantait d'avoir légitimement refusé, comme premier ministre, d'interdire à nos tribunaux civils de s'enquérir de l'intervention du clergé dans les élections, pour la raison que les protestants se seraient opposés à cette mesure ce qui aurait constitué à son sens, une espèce de danger public!! (Discours à St Laurent).

Mais il nous tarde de montrer comment le *Witness* évalue lui-même les forces protestantes anglaises dans les quatorze districts électoraux où elles sont assez en évidence pour être notées. Ailleurs, dans les cinquante autres collèges électoraux de la Province, elles sont nulles au point de ne pouvoir donner à la statistique des chiffres de quelque importance.

Voici les plus intéressants extraits de cet article du *Witness*:

"En 1658 on portait à environ 3,000 le nombre des colons français au Canada. Cent-dix ans plus tard ils avaient augmenté jusqu'à 60,000. C'était sous le régime français lorsque la colonie au berceau était sous la protection du pouvoir, se fortifiant par une immigration forcée et se développait par l'influence réunie de l'Eglise et de l'Etat.

"La colonie passa sous la domination anglaise et l'immigration française cessa entièrement.

"A cette époque, les Canadiens-français commencèrent à jouir d'une paix et d'une protection inconnues auparavant. Les anciens sujets du Bourbon qui était un tyran commencèrent à respirer l'air vivifiant de la liberté, et, dans ces circonstances, ils eurent un ère de développement numérique sans exemple dans l'histoire moderne. Dans le "Dominion le nombre des habitants d'origine française, d'après le dernier recensement, dépasse un peu 1,800,000, et des observateurs rigoureux admettent qu'il y a, sur le sol de la grande république, un demi-million de Canadiens-français et de descendants de Canadiens-français, ce qui ferait un total de 1,800,000 qui ont émergé de la petite colonie des bords du St-Laurent. Nous constatons en conséquence, dans les cent-dix ans qui se sont écoulés sous le régime français depuis 1658 jusqu'à la cession, une multiplication de vingt fois tandis que, dans cent-vingt années de domination anglaise, avec aucune immigration appréciable, on a vu l'étonnante multiplication de trente fois pour la durée d'environ quatre, peut-être six générations, attendu que les Canadiens-français se marient jeunes.

"En présence de ce phénomène nous cessons de nous étonner du fait que, dans les dix générations qui ont suivi le déluge, l'humanité s'était si prodigieusement multipliée qu'il y avait déjà plusieurs nations avec des caractères distinctifs. On pourrait permettre aux Canadiens-français d'appliquer à eux-mêmes ces mots du prophète: "Un petit deviendra un millier, une petite nation deviendra grande". Dans sa force d'expansion la race débordait des limites de la province de Québec sur le Nouveau-Brunswick d'un côté, sur l'Ontario de l'autre, et vers les états de la Nouvelle-Angleterre au Sud. Dans cette province elle gagne lentement mais sûrement du terrain sur l'élément anglais et protestant comme on peut le voir en constatant le développement de la population catholique et de la population protestante pendant les trente dernières années. En 1851, les protestants formaient 16 pour 100 de la population; "Le tableau suivant indique la réduction de la population protestante dans plusieurs villes et comtés de la province pendant les trente dernières années dans quelques cas et les vingt dernières années dans d'autres.

MOYENNE DU NOMBRE DES PROTESTANTS QUANT A LA POPULATION TOTALE EN	1851.	1881.
Montréal.....	28 p.c.	25 p.c.
Québec (ville).....	22	10
Mégantic.....	29	29

Missisquoi.....	76	52
Shefford.....	50	36
Stanstead.....	89	67
Ottawa.....	39	22
	1861.	1881.
Sherbrooke.....	56	44
Campton.....	77	58
Brome.....	80	69
Huntingdon.....	54	53
Richmond et Wolfe.....	52	30
Argenteuil.....	64	56
Pontiac.....	46	44

Dans les comtés de Rouville, Beauharnais, Deux-Montagnes et autres près de Montréal, où il y avait bon nombre de protestants, trente années en arrière, ils ont presque entièrement disparu. Dans les townships de l'Est, même dans les comtés limitrophes de la Nouvelle-Angleterre, c'est chose assez commune de voir les vieilles fermes et les *homesteads* des Anglais passer aux mains des Canadiens-français. Ce changement n'est pas dû tant à l'émigration—les Canadiens-français émigrent plus généralement que les Anglais—qu'à la plus grande fécondité des Français, on pourrait dire la stérilité de plus en plus marquée des Anglais. C'est aussi malheureux qu'alarmant de voir si fréquemment des familles sans enfants dans les comtés qui bordent la frontière de Québec et dans les états de la Nouvelle-Angleterre.

Lorsque deux races sont en contact et que la moyennes des naissances chez l'une est deux ou trois fois plus élevée que chez l'autre, on peut prévoir sûrement laquelle finira par posséder le sol. Au Canada, la race française est à l'enfance comme histoire et intellectuellement. Cela est évident lorsqu'on voit sa littérature, sa religion et son incompétence pour les institutions représentatives comme le démontrent la condition actuelle de la province et le mode d'administration municipale à Québec et à Montréal. Mais si un peuple dans son enfance a atteint un si haut degré de force numérique et de civilisation que sera-t-il dans sa maturité? Avec les imperfections de la jeunesse il a aussi l'ambition et l'enthousiasme de cet âge. Les penseurs et les observateurs parmi eux entrevoyaient déjà un grand avenir pour leur race. Les événements futurs s'annoncent. On voit renaître un futur sentiment national exclusivement canadien-français. Leurs meilleurs hommes dans l'Eglise et dans l'état poussent activement des projets pour faire coloniser par leurs gens l'immense région du lac St-Jean, les townships de l'Est, la vallée de l'Ottawa et Manitoba, et Sir Hector Langevin a engagé le gouvernement fédéral à adopter un vaste plan de repatriement. Dans la vallée de l'Ottawa, sous la direction de ce prêtre patriote, l'abbé Labelle, on a établi nombre de nouvelles paroisses entièrement colonisées par des Canadiens-français.

"Ce sont ces faits de la plus haute importance pour l'avenir de la confédération. Ils rendent très problématique l'établissement heureux du Dominion comme nation indépendante ou unie à la Grande-Bretagne. Les deux races au lieu de se fonder semblent s'éloigner. Non seulement la race française déploie plus de force d'expansion, mais en même temps elle forme peu à peu une nationalité distincte avec son langage, sa religion, ses lois et ses coutumes. Est-il étonnant que les visionnaires parmi eux commencent à rêver—ou plutôt sont-ils prophètes?—la fondation d'une nation française indépendante dans la vallée du Saint-Laurent?

ACTUALITÉS.

La votation a lieu vendredi à Lévis entre MM. Roy et Lemieux. Comme d'habitude les deux partis réclament d'avance la victoire.

On écrit au Monde:

Un journal de cette ville disait hier dans son premier-Montréal que nous catholiques n'avions pas de jour d'actions de grâce pour remercier la Providence de ses bienfaits. Le confrère fait erreur, car s'il a appris son catéchisme il doit savoir que nous avons les Quatre Temps, jours de prières publiques qui aux termes du rituel "ont été établis pour remercier Dieu des biens obtenus durant la dernière saison et le prier de bénir celle qui commence." Ceci est clair n'est-ce pas?

Au point de vue de l'enseignement catholique, l'autorité civile est incompétente à ordonner des prières publiques, et pour bonne raison; c'est que l'autorité religieuse est seule juge de ces choses. Il est fort douteux que les évêques se rendent à l'invitation qu'on leur adressera et multiplieront les fêtes pour imiter le pouvoir civil dans des matières qui ne sont pas de sa compétence.

On lit dans le *Novelliste*:

Les hommes d'état en Angleterre entendent tout autrement que nous l'esprit de parti en politique. Ils admettent une certaine indépendance d'opinion, un franc parler qui effrayent bien des nôtres ici.

Voilà par exemple, cette définition de l'esprit de parti par M. John Bright. Elle est aussi large, aussi raisonnable qu'on peut le désirer:

Les partis politiques me semblent indispensables dans un pays libre. Mais à mon sens il y a une loi plus élevée devant laquelle nous devrions nous incliner. Je condamnerais il y a trente ans notre politique belliqueuse, je la condamne

encore maintenant; aussi ai-je abandonné le gouvernement sur la faute qu'il a commise en Egypte; mais je n'abandonne pas le parti auquel je me suis attaché. J'espère qu'il deviendra plus sage.

Le *Courrier du Canada* affirme que l'hon. M. Paquet, shérif-conjoint, ne reçoit point—comme cela a été dit—le plein montant du salaire alloué au shérif seul. Les deux shérifs se partagent—en frère; il faut le croire—l'ancien traitement

M. D. H. Seldford, trésorier de la compagnie du chemin de fer du Pacifique, et beau frère de M. Stephen, président de la même c'est fait couper les deux jambes, jeudi, durant la composition d'un train à Winnipeg.

Sir Charles Tupper laissera l'Angleterre pour le Canada, le 25 décembre.

Une lettre de Londres serait arrivée à Québec, d'après le *Canadien*, portant que M. Errington aurait reçu instruction de faire au Vatican certaines représentations concernant la question politico-religieuse en Canada.

Le département des postes établit que le Canada est le quatrième dans la liste des pays qui ont les meilleures facilités postales. Nous avons ici un bureau de poste pour chaque six cents habitants. Nos voisins viennent ensuite: un par douze cents.

La température exceptionnelle dont nous jouissons a décidé la compagnie de Richelieu et Ontario à continuer le service de leurs lignes pendant le mois de novembre.

Les directeurs de la compagnie viennent d'acheter les chaudières du vapeur "Ottawa" de la ligne Dominion, qui a fait naufrage dans le golfe St-Laurent, l'année dernière.

Ces chaudières seront placées sur le Québec, et on calcule que l'économie de charbon réalisée qu'elles fonctionneront ne sera pas moins de \$100 par jour.

Le *Star*, de Montréal, vient de publier, sur la fabrique d'indiennes, à Magog, d'intéressants détails qu'il a recueillis de la bouche de M. Hobbs intéressé dans cette manufacture. L'écluse qui doit donner le pouvoir d'eau nécessaire est la plus belle du Canada, et elle a été construite avec le plus grand soin, de manière à donner un pouvoir permanent et à éviter les inondations. Les édifices conteraient, quand ils seront terminés, y compris les machines, quelque chose comme \$1,000,000; mais pour le moment, vu l'état actuel du marché au coton, la compagnie, se tiendra dans des limites modérées.

Les bâtiments en voie de construction ont la forme d'un L, ayant 300 pieds d'un côté et 250 de l'autre, avec une largeur variant de 50 à 100 pieds. Le mécanisme que l'on met en place en ce moment fabriquera 1,000 pièces de 25 verges par jour, soit 25,000 verges. La manufacture pourra contenir 60,000 broches auxquelles se reliera une annexe pour le tissage avec 1,500 métiers; mais, pour le moment, on ne fera rien dans ce département. La manufacture de calicot n'excedera pas probablement \$600,000. On fabriquera pour commencer, des indiennes simples et à bon marché. La compagnie s'assurera les services de bons dessinateurs et graveurs pour faire des modèles qui s'accroîtront chaque année. Il y a 400 hommes constamment employés au moulin, et les travaux de construction sont poursuivis avec vigueur.

Le gouvernement provincial va probablement fermer l'école d'agriculture attachée à la ferme Whitfield à Rougemont. Des difficultés sérieuses se sont élevées entre les professeurs et les élèves d'origine française, d'un côté, et M. Whitfield, de l'autre.

Les élèves ont publié un véritable manifeste qui est un réquisitoire contre M. Whitfield. Ils affirment que M. Whitfield a prodigué les jurements, les blasphèmes, les imprécations contre les élèves catholiques. Un jour, ces élèves étant en prière dans la maison du surintendant de la ferme, M. E. A. Barnard, on a introduit un chat furieux pour interrompre le pieux exercice.

M. Barnard a quitté l'établissement. Le gouvernement de Québec aura, comme celui d'Ontario, à acquiescer une ferme sur le modèle de celle de Guelph.

Nous apprenons que M. J. H. Legris cultivateur de progrès de la Rivière-du-Loup, a récolté 800 minots de patates de la semence de 50 minots dans trois arpents et demi de terre.

On lit dans le *Conrrier de Maskinongé*:

M. Fred Houde, M. P., a acheté, ce matin, la ferme de M. Alfred Lorauger, comprenant 78 arpents de terre avec deux maisons, récolte, animaux, etc., pour le prix de \$8,000.

M. Houde se trouve actuellement être l'un de nos plus grands propriétaires de biens-fonds.

Nous regrettons d'apprendre la mort, arrivée jeudi, de sœur Parmélie Duguay, portant en religion le nom de St Alphonse et appartenant au monastère du Précieux Sang, de St Hyacinthe.

La défunte était âgée de 36 ans. Le service a eu lieu dimanche matin à 7 heures et demi. On la recommande aux prières des fidèles.

On rapporte que le gouverneur de la Manchourie a reçu de Pékin l'ordre de tenir six mille Mogols prêts à partir, au premier signe, pour le Tonquin.

Il est rumeur, à Paris, que M. Tirard, ministre des finances de la République française, donnera bientôt sa démission par suite de différends survenus entre lui et le comité du budget.

Son Altesse Royale le prince de Galles a célébré vendredi dernier le quarante-deuxième anniversaire de sa naissance. Le prince est né le 9 novembre 1841, il est le deuxième enfant de la reine, et il a eu trois frères et cinq sœurs. Son aînée est la princesse Victoria, femme du prince impérial d'Allemagne, né en 1840.

La sœur de Joseph Mazzini vient de mourir à Gènes, à l'âge de soixante-six ans.

C'était une femme profondément religieuse et de principes monarchiques. Quelle satisfaction a dû lui donner la vie que menait son illustre frère!

Avec elle s'éteint le dernier rejeton de la famille du grand agitateur.

On lit dans le *Canadien*:

On remarque depuis quelque temps l'entrepreneur Cimon dans les passages des bâtiments départementaux à Québec, frappant tantôt à une porte tantôt à une autre.

Un curieux s'étant informé de ce qui l'amenaient si souvent aux portes des bureaux publics, il lui fut répondu qu'il venait tourmenter les ministres au sujet d'une somme de \$22,000 qu'il réclame pour des ouvrages extras. Il dit même contre toute vraisemblance qu'il est sur le point de recevoir ce joli montant.

Si vos cheveux s'éclaircissent et se flétrissent, servez-vous de la Vigueur des Cheveux d'Ayer. Elle leur redonne la vitalité et la couleur.

Les Gouverneurs du Canada.

A l'occasion de la nomination de lord Lansdowne au poste de gouverneur-général du Canada, il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler les noms de ses prédécesseurs depuis la passation de l'acte d'union de 1841.

Lord Sydenham, du 10 février 1841 au 19 septembre 1841;

Le major général, John Clitherow député gouverneur-général, du 18 septembre 1841 au 19 septembre 1841;

Sir R. D. Jackson, administrateur, du 24 septembre 1841 au 11 janvier 1845; Sir Charles Bagot, du 12 janvier 1842 au 29 mars 1843;

Lord Metcalfe, du 30 mars 1845 au 25 novembre 1845;

Lord Cathcart, administrateur, 26 novembre 1845 au 13 avril 1846; gouverneur-général, du 24 avril 1846 au janvier 1849;

Lord Elgin, gouverneur-général, du 30 janvier 1847 au 18 décembre 1854;

Le major général W. Rowan, député, gouverneur-général, du 29 mai 1849 au 30 mai 1849; le lieutenant-général W. Rowan, administrateur, durant l'absence du gouverneur-général, du 23 août 1853 au 10 juin 1854.

Sir E. W. Head, gouverneur-général, du 19 décembre 1854 au 34 octobre 1861.

Sir William Byre, administrateur durant l'absence du gouverneur-général, du 21 juin 1857 au 2 novembre 1857.

Le lieutenant-général Williams, administrateur, durant l'absence du gouverneur-général, du 12 octobre 1854 au 21 février 1861.

Lord Monck, administrateur, du 23 octobre 1861 au 27 novembre 1861; puis gouverneur-général, du 28 novembre 1861, jusqu'en novembre 1868 inclusivement.

Le lieutenant-général Michel, administrateur, du 30 septembre 1865 au 12 février 1865- et aussi en 1867. Depuis Lord Monck nous avons eu, successivement, lord Lisgar, de novembre 1868 au mois de mai 1872; lord Dufferin, de mai 1872 à novembre 1878; le marquis de Lorne, de novembre 1878 à novembre 1883, qui tous ont laissé de bien doux souvenirs au Canada, et enfin le digne lord qui vient d'arriver.

Lord Lansdowne est le septième gouverneur sous lequel aura servi sir John A. MacDonald. En effet sir John fut sermenté comme receveur général en 1847, et, depuis ce temps, il a presque toujours été au ministère.

Le *Novor-Liste*.

Les Rhumatismes, la Névralgie, et les Catarrhes, causés par un sang appauvri, sont guéris par la Salsepareille d'Ayer.

Calendrier de 1884

Le Calendrier du Diocèse des Trois-Rivières pour l'année 1884 est actuellement en vente à la librairie de M. M. Ayotte & Cie, aux Trois-Rivières.

Décès.

Aux Forges Radnor, le 9 courant, Dame Clarisse Vézina, fille aînée de feu Pierre Vézina à C. R. de cette Cité, veuve de feu Pierre Guillet âgée de 82 ans. Ses funérailles ont eu lieu à St Maurice.

LA SPRUCINE.—La sprucine comme remède pour la toux n'a pas d'égal. Elle est entièrement différente d'aucune autre espèce de composé de gomme d'épinette, que l'on vente tant aujourd'hui. Ne vous trompez pas en demandant la sprucine, elle est mise en bouteille ronde, et chaque étiquette circulaire et enveloppe porte la marque de commerce.

PERDU.

Une paire de lunettes d'or a été perdue, des Trois-Rivières, à Louiseville, dans le cours de la semaine dernière. Prière à ceux qui les retrouveraient de vouloir bien les remettre au Bureau du JOURNAL.

A VENDRE.

Un établissement situé à six arpents de l'église de St-Tite avec trois autres lots de terre situés dans le voisinage, le premier bien bâti et le tout bien closure en cède, formant en tout (300) trois cents arpents en superficie. S'adresser sur les lieux à Ludger Tourigny propriétaire des dits terrains. Il y a 2 belles étables bien établies.

AVIS.

Le docteur Bergeron de Syracuse N. Y. est en visite dans sa famille à St. Grégoire. Depuis un an le Docteur est pris des fièvres intermittentes et il se trouve obligé de renoncer au bel avenir qu'il s'était fait aux Etats-Unis pour s'établir d'une manière définitive en Canada. Les personnes qui désiraient avoir un médecin recommandable peuvent s'adresser à lui à St. Grégoire.

Dissolution de Société.

La société qui a existé entre les soussignés, sus les noms et raison de "W. Dubé & Cie," a été le dix de Novembre courant (1883), dissoute du consentement mutuel des parties. Trois-Rivières, 12 Novembre 1883.

OCTAVE DUBÉ, WILBROD DUBÉ.

Le sieur Octave Dubé informe, par le présent, le public qu'il continue à tenir une boutique de vôturier qu'il sollicite l'encouragement de ses amis et du public en général. Et réglera tous les comptes de la dite société.

AVIS.

Je ne me rends responsable d'aucune dettes contractées en mon nom par qui ce soit, sans un ordre exprès signé par moi. Champlain 13 Novembre 1883. FRANÇOIS DUBORD.

A VENDRE

Les propriétés suivantes: No. 1.—Le lot de terre No. 466, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds; ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds et d'environ 300 pieds de profondeur situés à environ 250 pieds du Loop-Line et 60 pieds du fleuve St-Laurent. No. 2.—Le lot de terre No. 46, faisant front comme ci-dessus, ayant une profondeur de 50 pieds sur 100. No. 3.—La lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, contenant environ 20 acres, splendide site pour résidences privées, etc. D'origine la cité de Trois-Rivières, fleuve St-Laurent et est à 10 minutes de marche du marché aux denrées. No. 4.—Un quart de lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, connu sous le nom de Fer à Cheval (Horse Shoe) ayant front sur la rivière St-Maurice. No. 5.—Un Moulin à farine et à moulange de première classe, avec un pouvoir d'eau intarissable possédant trois paires de moulanges, deux hauteurs, un amut, le tout neuf et en parfait ordre d'écoulement, établie, hangar, etc., et environ sept acres de terres. No. 6.—Une splendide ferme connue sous le nom de Elm Grove, située sur la rivière St-Maurice, à environ 12 milles de la Rivière-Rouge, contenant environ 475 acres dont 100 en culture avec maison, grange, étable, lait rie, puits, etc., etc. No. 7.—Ainsi une terre à foin et un lot de terre situé dans le township Turocotte, vis-à-vis la ferme Elm Grove ci-dessus désignée, contenant environ 670 acres de terre. No. 8.—De plus, une splendide propriété bien boisée, sur la paroisse de St-Thibault, comté de Champlain, d'un front environ 500 acres de terre, située à environ cent de chemin de fer des Piles et du chemin de 12 milles du Lac St-Jean, la ligne passant sur cette ferme projet. No. 9.—Le lot de terre à la Pointe, bien connu des touristes, situé sur la propriété ci-dessus, serré vendu séparément avec la partie de terre suffisante pour bâtir. Pour les termes de conditions, s'adresser au propriétaire, M. B. LUCKERROFF, No 22 rue des Forges, Trois-Rivières.

JOHN RYAN, Marchand à Commission, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières. Trois-Rivières, 7 Nov. 1882.—3 m.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à MARDI le 20me jour de Novembre courant, inclusivement, des soumissions (achètes, adresses au soumissionneur, et portant la mention "Soumission pour la partie No. 9 de la section 2, murs des raffineries, Québec." On pourra voir les plans et le devis au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, ainsi qu'au Bureau de ce Ministère, au Bureau de Poste, Québec, à commencer de MARDI le 6 Novembre. Les soumissionnaires sont avertis que leurs soumissions ne seront point prises en considération si elles ne sont faites sur les formulaires imprimés fournis par le Ministère, et si elles ne portent lettres y apposés signés par le soumissionneur. On devra avoir payé à l'ordre de l'honorable Banque, acceptée, soit les plans, ou une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque sera consigné si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de se faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Le chèque sera remis au soumissionnaire. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Par ordre F. H. ENNIS, Secrétaire. Ministère des travaux publics. Ottawa, 2 Novembre 1883.

DEMANDE D'EMPLOI.

Un menuisier de plusieurs années d'expérience, désirerait trouver de l'emploi, comme tel. De bonnes références seront fournies. S'adresser au bureau du JOURNAL.

Le Renovateur des Cheveux

DE HALL, VÉGÉTAL SICILIEN. (Hall's Hair Renewer.)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et défrisés, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge. De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments requis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. Le RENOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL est constamment grand dans l'estime publique, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général. Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause: "Il tient ce qu'il promet." Les propriétaires du RENOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées. Le RENOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle. Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la Calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affaiblies, et les met à même de produire une nouvelle croissance. Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant. La préparation étant simple on l'applique facilement.

PRÉPARÉ PAR R. P. HALL & Co., Nashua, N. H. Chez tous les marchands de Médecines.

SPRUCINE!

Préparation véritable de Gomme d'Epinette, de Cerisier sauvage et Marrube, (Horum).

Une des meilleures préparations introduites jusqu'ici au public, pour le soulagement immédiat et la guérison de la Toux, du Rhume, de la Bronchite, de l'Enrouement, de la Gorge et de toutes les maladies de la Gorge et des Pouxmons. Prise avec de l'Huile de Foie de Morue, dès les premiers symptômes de la Concomption, elle est d'une valeur incalculable.

LA "SPRUCINE," COMME REMÈDE CONTRE LE RHUME, N'A PAS D'ÉGAL.

C'est un article tout différent des composés de Gomme d'Epinette, etc., que l'on vend tant de nos jours. Ne vous trompez pas, en demandant la SPRUCINE; elle est vendue dans des bouteilles rondes et chaque étiquette, circulaire et enveloppe portent la marque de fabrique.

A vendre partout à 25c et 50c la bouteille. B. E. MCGALE, Chimiste, 301, rue Saint-Joseph, Montréal. 1er février 1883.

CANAU DU ST. LAURENT.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

L'adjudication des travaux de l'entrée supérieure du canal Cornwall, et de ce ux à l'entrée supérieure du canal du rapide Plat, qui devait avoir lieu le 13me jour de novembre prochain, est inévitablement remise aux dates ci-dessous: Les soumissions seront reçues jusqu'à mardi, le quatrième jour de décembre prochain. Les plans, devis, etc., pourront être examinés aux endroits déjà mentionnés dès et après mardi le quatrième jour de novembre. Pour les travaux à la tête du canal des Galops, les soumissions seront reçues jusqu'à mardi le dix-huitième jour de Décembre. Les plans et devis, etc., pourront être examinés aux endroits déjà mentionnés dès et après mardi le quatrième jour de décembre. Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire. Département des Chemins de fer et Canaux, Ottawa, 20 Octobre 1882.

Magasin Propriété VENDRE

St-Stanislas, Comté de Champlain.

Une belle et bonne Ferme, située sur la Rivière Batiscan à 12 arpents de l'église. Long de 30 arpents, largeur 3 arpents, avec continuation de 20 arpents sur 4 arpents de largeur, en tout 170 arpents en superficie. Maison, Gange, Hangars nouvellement construits. Pour les conditions, s'adresser au propriétaire soussigné. PHILIPPE DESPINS.

Vente par le Shérif.

C. S. No. 474, Martin et Grondin, St Maurice, No. 591 du cadastre, avec les bâtiments dessus construits, circonscriptions et dépendances. Vente à la porte de l'Église de St Maurice, le 5 Novembre prochain, à 10 A. BUREAU du SHÉRIF, CHARLES DUMOULIN, Trois-Riv. 27 Oct. 1883. Shérif.

Dtr E. F. PANNETON,

Médecin et Chirurgien, Gradué de l'École de médecine Victoria, Montréal.

No. 52 RUE BADEAU.

Le Dtr Panneton donnera une attention toute particulière tant aux patients de la ville qu'à ceux de la campagne qui voudront s'adresser à lui. Bureau ouvert à toutes heures du jour et de la nuit.

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Éruptions, Eczéma, Pustules, Impétigo, Furmeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Éruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang. Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercurel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulceres Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières puritides. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait. Je suis, avec respect, MRS. ANN O'BRIAN."

148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écrivain bien connu du Boston Herald, Mr. B. W. BALL, de Rochester, N.H., écrit au date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et agit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie. Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six flacons pour \$5.

PROSPECTUS

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE \$4,000,000. OBLIGATIONS DU COURS A 4 POUR CENT.

Le Ministère des Finances du Canada est autorisé à recevoir des soumissions pour un emprunt de \$4,000,000 en obligations du cours, portant intérêt à compter du 1er novembre 1882, au taux de 4 pour cent par année, payable semestriellement le 1er de mai et le 1er de novembre de chaque année, à son bureau dans le Département des Finances, Ottawa.

Cet emprunt est lancé sous l'autorité d'un acte du Parlement du Canada passé à sa dernière session (46 Victoria, chap 2, sec. 4.)

L'objet de l'emprunt est en partie pour faire face au paiement de dettes échéant ou rachetables dans le cours de l'exercice courant, et en partie pour dépenses nécessitées par des travaux publics.

Le principal de l'emprunt maintenant offert sera remboursé à Ott va dans vingt ans.

Les souscripteurs recevront des obligations au porteur, lesquelles pourront en tout temps à l'avenir être converties en effets enregistrés.

La liste de souscription sera ouverte mercredi, le 17e jour d'octobre prochain, et sera fermée samedi, le 20e jour d'octobre prochain, à 4 heures p.m. et des soumissions en la formule ci-jointe, portant à l'extérieur la souscription "Soumission pour Débentures," seront reçues au département de Finances, Ottawa, jusqu'à la date en dernier lieu mentionnée, inclusivement, à l'heure indiquée.

Les soumissions ne devront pas être pour moins de \$1,000, et en multiples de \$1,000.

La répartition de l'emprunt sera faite aussitôt que possible après la clôture de la liste de souscription, les montants répartis seront payables le 1er jour de novembre prochain, et les obligations seront émises peu après cette date.

On pourra obtenir des copies de ce prospectus et des formulaires de soumissions en s'adressant au soussigné, aux divers sous-receveurs généraux à Montréal, Toronto, Halifax, Saint-Jean, Winnipeg et Victoria, et à l'auditeur fédéral à Charlottetown.

J. M. COURTNEY, DÉPARTEMENT DES FINANCES, Ottawa, 21 septembre 1883. Sous-Ministre des Finances.

FORMULE DE SOUMISSION POUR OBLIGATIONS

SOUSSION. Emprunt du Gouvernement du Canada de \$4,000,000, Obligations du cours, à 4 pour cent.

Montant soumissionné \$ Taux pour cent. Monsieur, par la présente soumission pour la somme de \$ capital nominal de la susdite émission d'obligations au porteur, au taux de pour cent, et engage d'accepter la dite somme, ou toute partie d'elle qui pourra être répartie, et de payer pour icelle au dit taux et conformément aux conditions de votre prospectus du 21 septembre 1883.

Nom. Adresse. Date.

A l'Honorable Ministre des Finances, Ottawa.

LOUIS MALHIOT ENCANTEUR PUBLIC

MARCHAND A COMMISSION.

M. Malhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à condre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui.

Tout correspondance par écrit recevra la plus prompte attention possible. Bureau d'affaire à GENTILLY, Gentilly, Mars 1883.

DENTISTE.

Le Dr. LABONTE dentiste ayant été absent quelques temps des Trois-Rivières pour cause de santé et ayant appris que la ville souffrait de désavantage de ne pas avoir de dentiste informe respectueusement ses anciens praticiens et ses amis qu'il vient de nouveau se fixer au milieu d'eux. Comme p r le passé il fera tout en son pouvoir pour donner satisfaction à ses clients en se conformant des conditions assez remarquables. De tiers moyennant des conditions assez remarquables. De tiers moyennant des conditions assez remarquables. De tiers moyennant des conditions assez remarquables.

Mr. Labonté tiendra son bureau à l'ancienne place du Dr. Locat No. 175 rue Notre-Dame. VENEZ LE VOIR.

CAPITAL - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

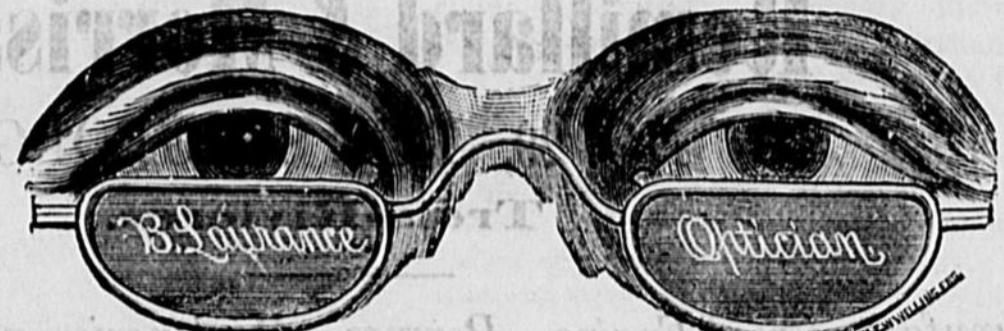
100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET ÉQUITABLEMENT

RÉGLÉES.

THE CITY OF LONDON COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU BUREAU OUVERT De 8 Hrs A. M. à 8 Hrs P. M. NO 41 RUE ROYALE TROIS-RIVIERES, L. T. DESAULNIERS, Agent pour le District des Trois-Rivière



Les soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont été nommés agents pour les célèbres LUNETTES de B. LAURANCE, Opticien, pour le district et la ville des Trois-Rivières.

Les nombreux certificats accordés par plusieurs médecins, prêtres et autres en faveur de ces verres lenticulaires, démontrent leur supériorité sur tous autres. — Avis, donc, à tous ceux qui sont obligés de porter des lunettes.

Si vous êtes obligé de vous servir de lunettes, voyez à ce que vous ayez les meilleures, car des lunettes avec des lentilles communes, sont la cause de beaucoup plus de de tard que de bien, fatiguent les yeux, et par là, causent encore plus de faiblesse de vue.

Nous sommes heureux de faire voir ces lunettes, maintenant étalée à notre Pharmacie, et nous sollicitons une visite de toutes les personnes intéressées. Correspondance sollicitée: Liste des certificats fourni à demande.

HOERNER & WILLIAMS CHIMISTES, TROIS-RIVIERES

Seuls Agents pour les Lunettes Laurance.

Trois-Rivières, 4 Octobre 1883.

Maison Canadienne. ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR.

A. LAFLAMME

185, RUE NOTRE-DAME, 185 TROIS-RIVIERES.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public en général qu'il reçoit tous les jours des marchandises d'automne et d'hiver consistant en:

Flanelle, Wincey, Etoffe à Robe, Cachemire noir, Drap Beaver.

—AUSSI:—

GRANDE REDUCTION SUR LES COTONS JAUNES.

De plus votre attention est attirée sur le département de TWEED et de SERGE qui est des mieux assorti de la ville.

Un Tailleur est attaché à l'établissement et toute commande est garantie.

LE TOUT A BON MARCHÉ.

A. LAFLAMME.

Trois-Rivières, 9 août 1883.

CHALOUPES A LOUER!

La Banque de Québec

(ÉTABLIE EN 1818.)

M. TREFFLE DESLAURIERS ayant fait l'acquisition des chaloupes de M. Jos. Lavallée, à l'honneur d'annoncer à tous ceux qui désiraient traverser à quelque heure que ce soit, de Trois-Rivières à Ste-Angèle ou ailleurs qu'il tiendra constamment à leur disposition des chaloupes et skiffs très confortables et de toutes grandeurs.

Les personnes qui désirent se livrer à l'amusement des promenades en chaloupes sur le fleuve, pourront aussi s'adresser au soussigné avec avantage. Prix très-modérés et satisfaction à tous. TREFFLE DESLAURIERS, prop. 28 mai 83.

CAPITAL..... \$2,500,000 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque. Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des États-Unis; achète et vend des Traités payables à l'endroit que ce soit du Canada et des États-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable F. G. WOTHERSPOON, Gérant.

Trois-Rivières, 16 février 1881.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à MERCREDI le 31 du présent mois (Octobre) inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la "Soumission pour la reconstruction des planchers à l'Entrepôt de Vérification, à Montréal," on pourra voir les plans et devis au Bureau de J. Nelson, Architecte, Montréal, ainsi qu'au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, à commencer de Lundi, le 22 du mois courant.

Les soumissions devront être faites sur les formulaires imprimés fournis par ce Ministère. On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministère des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque sera consigné si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Département des travaux publics. Ottawa, 15 Octobre 1883.

LEFEBVRE & BRINDAMOUR

BARBIERS-COIFFEURS, RUE DU FLEUVE

Ont l'honneur d'informer le public et leurs pratiques qu'ils sont maintenant installés, porte voisine de leur ancien atelier, et en état d'offrir les mêmes garanties, le même confort que dans les meilleures maisons de Montréal

AUX MEMES PRIX QUE PAR LE PASSE.

Une visite est sollicitée. Le personnel et l'aménagement ne laissent rien à désirer et les pratiques les plus parfaites y trouvent tout plein et entière satisfaction. LES PRIX NE SONT PAS CHANGÉS.

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES.

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000) ROYAL OF ENGLAND. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000) BRITISH AMERICA ASS. CO. Capital: Deux Millions de Dollars (\$2,000,000).

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maisons et dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés. Trois-Rivières, 10 août 1882.—1a.

Manufacture Canadienne.

Remillard & Morrissette

NO. 29, RUE ST. GEORGE

Trois-Rivières.

Manufacturiers d'Engins, Pompes, Machineries pour toute espèce de Moulins. Appareils à vapeur, réparations, etc.

Spécialité pour la confection des roues turbines de Leffels.

On sollicite l'encouragement du public.

13 avril 1882.—1a.

Grand Avantage.

Bois de sciage de toute qualité

A VENDRE.

MM. J. A. Robitaille & fils, de Ste-Flore, informent le public que leur nouveau moulin à scie devant entrer en opération dans peu de jours, et qu'ayant un stock considérable de billots de première qualité de merisier et bois blanc, frêne, pin, épinette, sapin, ils seront en état de fournir aux entrepreneurs et aux ouvriers toutes les qualités et quantités de bois nécessaires à leurs travaux.

Toutes personnes qui auront besoin de ces bois sont priées de donner immédiatement leurs ordres, accompagnés du devis spécifiant la qualité et quantité des bois désirés. On fera connaître immédiatement les prix de la commande, et sur réponse affirmative des acheteurs leurs ordres seront exécutés avec fidélité et sous le plus court délai.

L'établissement n'est qu'à une distance de quarante arpents de la station des Filles. Adressez vos ordres à

J. A. ROBITAILLE & FILS, Ste-Flore.

15 Mars 1883.

AVIS

Les personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Olivier Déchêne, en son vivant rentier, sont priées de présenter leurs comptes dûment certifiés à l'exécuteur-testamentaire, M. Ls. Morrissette peintre, 23 rue St Georges, d'ici à un mois, et celles qui doivent à la dite succession sont également priées de venir régler dans le même délai.

Ls. MORRISSETTE, Exécuteur-Testamentaire, 23 rue St Georges.

Trois-Rivières, 16 Mars 1883.

A LOUER.

Plusieurs hangars, à un seul, et à deux étages, sous le Boulevard Turcotte, réparés à neuf, et à l'épreuve de feu, sont à louer. Possession immédiate, ou au premier mai prochain.

S'adresser à OL. ON. DESILETS, Agent Cie N. B. Ontario. Les Trois-Rivières, 9 Février 1883.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

BARDEAUX,

LATTES,

MOULURES,

CADRES,

PLINTHES,

PORTES ET CHASSIS,

BOITES D'EMBALLAGE,

Etc., etc., etc.

Le tout aux prix les plus bas.

Trois-Rivières, 6 Août 1872. JAMES DEAN.

AVIS.

Le Soussigné a transporté son Bureau comme Notaire et Agent de la Seigneurie du Cap de la Madeleine, etc. etc. en celui de Pierre Desilets Ecuyer N. P. ci-devant officier de la Seigneurie de St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières, au Nord-Est des Magasins de Lajoie & Frère.

Trois-Rivières 18 Avril 1883.

BANQUE D'HOCHELAGA.

AVIS

Cette Banque informe ses déposants et le public en général qu'elle paie depuis le premier Janvier Courant, un intérêt de quatre pour cent sur les dépôts faits à son département d'Edgarne.

P. E. PANNETON, Gérant

27 Janvier 1883.

F. S. TOURIGNY, L. L. L.

AVOCAT

No. 118 RUE NOTRE-DAME.

Résidence de J. B. L. Hould, E. C.

Trois-Rivières, 13 Nov. 1882.

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLEES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Rows include: PAR CHEMIN DU NORD, Section Ouest; PAR GRAND-TRONC; PAR CHEMIN DE NORD, Section Est; PAR TERRE.

Les lettres enregistrées doivent être mailées 15 minutes avant le départ de chaque malle. G. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Chemin de Fer du Nord.



A PARTIR DE LUNDI 7 SEPTEMBRE 1883

Les Trains circuleront comme suit:

Table with columns: STATIONS, Mixte, Malle, Express. Rows include: Départ de Montréal pour Québec, Arrivée à Québec, Départ de Québec pour Montréal, etc.

Tous les trains de passagers du Jour sont pourvus de magnifiques chaises palats et ceux de la nuit de chaises dorciées.

Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m.

Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal. En connexion avec le chemin de fer du Grand-Tronc et le chemin de fer Canada Atlantique.

BUREAU GÉNÉRAL—QUÉBEC.

BUREAU DES BILLETS:

143, RUE ST. JACQUES, } MONTREAL

A L'HOTEL WINDSOR, } MONTREAL

1er août 1882.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

ZING, DE TOLE FERBLANTIERS, etc

COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT

Le toute espèce d'articles de ferblanteries, gazelier, ventilateurs, robinets, tubes en plomb pour lavoirs et BAINS DE TOUTE GRANDEUR ETC

L'établissement a constamment à sa disposition 4 habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité.

Ordre exécuté avec soin et promptitude

N. B.—Nous paierons par argent comptant ou par échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, tout le stock de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage.

Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1878

DR. MORRISON-FISSET,

Médecin, Chirurgien et Dentiste.

Docteur en Médecine de l'Université de New-York et de l'Université Victoria de Montréal. Docteur en Chirurgie-Dentaire du Collège de Chirurgie-Dentaire de New-York. Ex-interne de l'hôpital de la charité de New-York; ex-médecin résident de l'hôpital des variolés et de l'hôpital des Fièvres de New-York et ex-médecin et chirurgien-examinateur de l'hôpital de Bellevue de New-York.

Bureau: No. 11 Rue Bonaventure.

Le Dr Morrison, pratiquera la médecine, la chirurgie et la chirurgie-dentaire.

HEURES DE BUREAU: De 10 hrs. a. m. à 1 heure p. m. et de 2 hrs. p. m. à 5 hrs. p. m.

Trois-Rivières, 5 Octobre 1881.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.



KENDALL'S SPAVIN CURE.

LE REMÈDE LE PLUS EFFICACE qui ait jamais été découvert, puisque ses effets sont certains et qu'il ne cause pas d'empoules. LISEZ LES PREUVES CI-JOINTES.

DU COLONEL L. T. FOSTER. Youngstown, Ohio, 10 Mai, 1880.

Dr. J. B. Kendall & Cie, Messieurs.—J'avais un poulain de Hambleton de valeur auquel j'attachais un grand prix. Il eut un gros spavin à l'un des jarrets, et un plus petit à l'autre, ce qui le rendit très boiteux. Je le mis sous les soins de deux vétérinaires qui ne purent le guérir. Un jour, l'annonce du Kendall's Spavin Cure me tomba sous les yeux; dans le Chicago Express. Je résolus immédiatement de l'essayer. J'en fis venir trois bouteilles par nos pharmaciens d'ici. Je les pris toutes les trois, afin de faire subir au remède un vigoureux essai. Je l'employai suivant l'ordonnance. Au quatrième jour, le poulain ne boitait plus et les bosses avaient entièrement disparu. Je n'ai employé qu'une bouteille, et les jambes sont maintenant libres de bosses et aussi unies que celles d'aucun cheval de l'Etat. Il est radicalement guéri. Le cure a été si remarquable que j'ai laissé avoir les deux autres bouteilles à mes voisins qui s'en servent.

Très respectueusement, L. T. FOSTER.

Kendall's Spavin Cure.

Wilton, Minn., 11 Janvier, 1881.

B. J. Kendall & Cie, Messieurs.—M'étant procuré par la malle, il y a un an, un exemplaire de votre livre sur le cheval, dont le contenu me porta à essayer le Kendall's Spavin Cure sur la jambe de derrière de l'un de mes chevaux, qui était très enflée et n'avait pu être réduite par aucun autre remède, je me suis procuré deux bouteilles de Kendall's Spavin Cure chez Preston & Luddell, Pharmaciens, de Waseca, qui ont complètement guéri mon cheval. Il y a environ cinq ans, j'avais un poulain de trois ans qui avait une très mauvaise atro- phie de l'épauille. J'employai votre remède, suivant les indications du livre, sans appliquer de séton, et je dois dire à votre honneur que le poulain a été entièrement guéri, ce qui a été une surprise, non-seulement pour moi, mais aussi pour mes voisins. Vous m'avez envoyé le livre pour la bagatelle de 25 cts, et je ne le céderais pas pour vingt-cinq piastres, si je ne pouvais en avoir un autre exemplaire. Bien à vous, Geo. MATTHEWS.

Kendall's Spavin Cure!

SUR LE CORPS HUMAIN.

Des milliers d'expériences sur le corps humain ont prouvé au-delà de tout doute, que le Kendall's Spavin Cure a assez de force pour pénétrer et assés d'efficacité pour guérir les cas les plus accablés de rhumatisme, cors, oignons, engelures et toute contusion, coupure, infirmité qui ne sont affectées en rien par les liniments ordinaires. Il ne produit pas d'ampoules, mais au contraire, il enlève toutes les plaies.

Kendall's Spavin Cure.

Est sûr dans ses effets, doux dans son action, ne produisant pas d'ampoules. Cependant, il est pénétrant et d'une grande force pour atteindre toute douleur dont le siège est profond, ou pour faire disparaître toute tumeur osseuse ou autre, telles que les épauilles, les siroses, les jarrets, le cal, les cors, les tumeurs et toute boiterie ainsi que toute inflammation des jointures ou des membres, ou pour le rhumatisme chez l'homme, ou pour tout ce pourquoi on emploie un liniment pour homme ou bête. Il est maintenant reconnu comme étant le meilleur liniment pour l'homme dont on ait jamais fait usage, d'une action douce et cependant certaine dans ses effets.

Demandez le Circulaire Illustrée qui, à notre avis, fournit des preuves positives de son efficacité. Nul remède n'a rencontré, que nous sachions, un succès aussi grand dans le traitement, soit de la bête, soit de l'homme.

Prix de la préparation pour les chevaux, \$1.00 par bouteille. Prix de la préparation raffinée pour le Corps Humain, 50 Cts par bouteille. Tous les Pharmaciens l'ont en mains ou pourront vous le procurer. Les propriétaires, Dr B. J. KENDALL & CIE., Enosburgh Falls, Vt., l'envoieront à toute adresse sur réception du prix.

En vente chez tous les Pharmaciens.

LYMAN FILS & CIE., Montréal, P. Q. AGENTS GÉNÉRAUX

20 Février 1882.—1 a

AVIS.

GODFROI LASSALLE.

INSPECTEUR DES LIÈVRES pour le Gouvernement Local.

BUREAU: No. 28, RUE ST JOSEPH.

20 Février 1882.—1 a

P. O. GUIL ET

NOTAIRE.

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE.

Secrétaire des Commissaires Civils

ET

Secrétaire du Bureau des Examineurs

Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée,

No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4

(Près de l'Eglise Paroissiale.)

On pourra le voir à toute heure du jour et du soir.

M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Trois-Rivières, 15 Mai 1882.

Glace! Glace!!

Le soussigné AIME GELINAS informe le public qu'il vient de construire près du St-Maurice, voisin de l'Académie, une grande Glacière qui sera fournie, dès l'ouverture de l'hiver, de la meilleure glace que l'on puisse se procurer.

Les personnes qui ont des glaciers à faire remplir ou toutes autres personnes qui auraient besoin de cet article pourront s'adresser au soussigné avec la certitude d'obtenir satisfaction.

A raison de l'étendue et du site de son établissement et de ses appas elle doit en seurt pour couper la glace, le soussigné pourra vendre à meilleur marché que partout ailleurs et il est à remarquer qu'il ne tiendra que de la glace du St-Maurice qui est la plus limpide et la plus durable.

S'adresser chez C. P. Gélinas et frère, rue Notre-Dame et H. G. Lajoie, 16, rue des Casernes.

AIME GELINAS & CIE.

Trois-Rivières, 27 Nov. 1882.—1a

IMPRIMERIE

JOURNAL

40 COIN DES RUES

St-Pierre & Bonaventure

TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, L'acards, Lettres funéraires, etc., etc.

Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire,

Pour les avocats.

Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &

Pour les Notaires.

Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyer

Toute commande par écrit sera exécutée sans délai

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRÈRES, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS. Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUVE de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00

Six mois do do do \$1.00

Pour les États-Unis..... \$2.00

Un an, ÉDITION HEBDOMADAIRE do \$1.00

Six mois do do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE. On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arriérés s'il y en a

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont tolées sur TROIS RIVIERES, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne..... \$0.10

Chaque insertion suivante par ligne..... \$0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme.

Toute correspondance, etc. doit être munie d'un bon expéditeur.